



Un déficit d'un milliard de dollars de moins pour 2010-2011

Faits saillants

- Le déficit anticipé pour 2010-2011 est maintenant de **\$18.7 milliards (3.1% du PIB), soit \$1 milliard de moins que prévu en mars.**
- Les revenus pour 2010-2011 sont maintenant projetés à **\$789 millions de plus que lors du budget du mois de mars, et le service de la dette a diminué de \$246 millions. Les dépenses de programmes restent inchangées.**
- **Aucun changement dans les perspectives budgétaires à moyen terme, puisque les déficits sont toujours projetés à \$17.3 milliards en 2011-2012 et \$15.9 milliards en 2012-2013.**
- La prévision de croissance du PIB réel est révisée à la hausse de **2.7% à 3.2% en 2010, mais à la baisse pour 2011 (2.2% au lieu de 3.2%) et 2012 (2.5% au lieu de 3.0%). La croissance du PIB projetée pour chacune des deux années est inférieure de deux dixièmes de point à la prévision moyenne du secteur privé.**
- Une Prestation ontarienne pour l'énergie propre destinée aux ménages, aux agriculteurs et aux petites entreprises donnerait droit à une prestation égale à **10% des coûts d'électricité, à partir du 1^{er} janvier 2011. Elle devrait être accordée pendant cinq ans. Cette mesure coûtera \$300 millions en 2010-2011 et \$1.1 milliard pendant le prochain exercice.**
- Les besoins d'emprunt pour 2010-2011 sont estimés à **\$38.7 milliards, soit \$1 milliard de moins que prévu dans le budget de mars. Sur cette somme, \$11.3 milliards restent à emprunter d'ici la fin de l'exercice. Les besoins d'emprunt projetés pour les deux exercices suivants, \$38.8 milliards et \$40.2 milliards respectivement, sont inchangés par rapport au budget du mois de mars.**

Commentaire

Dans cette Mise à jour du 18 novembre, le déficit de l'Ontario pour 2010-2011 est maintenant projeté à \$18.7 milliards, soit \$1 milliard de moins que ce qui avait été prévu en mars. L'embellie est attribuable à des revenus plus importants que prévu, car l'amélioration des perspectives économiques a largement compensé la révision à la baisse de l'assiette fiscale de 2009-2010. Les projections de revenus pour les deux prochains exercices sont légèrement révisées à la baisse, alors que les dépenses de programmes augmentent marginalement. Les déficits projetés restent inchangés en raison des coûts d'intérêt moindres sur la dette.

La prestation ontarienne pour l'énergie propre n'affecte pas le total des dépenses de programme. Le coût de \$300 millions pour l'exercice en cours (plus des augmentations des dépenses moindres dans d'autres secteurs) sera financé par le fonds de prévoyance déjà inscrit au budget des dépenses. À l'avenir, les coûts de cette prestation seront assumés à même les fonds déjà prévus dans le plan financier. Les projections de revenus reflètent des prévisions réduites de l'Ontario pour la croissance économique américaine. L'incertitude concernant la reprise économique aux États-Unis, tout comme les problèmes de dettes souveraines et les déséquilibres du commerce international, demeure un facteur important de risque pour le plan budgétaire. Cependant, le plan contient encore une réserve de \$700 millions au cours de cet exercice et de \$1 milliard pour chacun des deux exercices suivants.

Marc Pinsonneault

GROUPE ÉCONOMIE ET STRATÉGIE – 514.879.2529
Stéfane Marion, Économiste en chef et Stratège

Généralités : La Financière Banque Nationale (FBN) est une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada. La Banque Nationale du Canada est une société ouverte inscrite à la cote des bourses canadiennes. ♦ Les informations contenues aux présentes proviennent de sources que nous jugeons fiables, toutefois nous n'offrons aucune garantie à l'égard de ces informations et elles pourraient s'avérer incomplètes. Les opinions exprimées sont fondées sur notre analyse et notre interprétation de ces informations et elles ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation ou une offre visant l'achat ou la vente des titres mentionnés aux présentes. ♦ Résidents du Canada : À l'égard de la distribution du présent rapport au Canada, FBN endosse la responsabilité de son contenu. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent rapport ou pour effectuer une opération, les résidents du Canada doivent communiquer avec leur conseiller en placement FBN. ♦ Résidents des États-Unis : NBF Securities (USA) Corp., un membre du même groupe que FBN, endosse la responsabilité du contenu du présent rapport, sous réserve des modalités susmentionnées. Les ressortissants des États-Unis qui désirent effectuer des opérations sur l'un ou l'autre des titres dont il est fait mention aux présentes doivent le faire uniquement par l'entremise de NBF Securities (USA) Corp. ♦ Résidents du Royaume-Uni : Eu égard à la distribution du présent rapport aux résidents du Royaume-Uni, FBN a approuvé la présente promotion financière aux fins du paragraphe 21(1) de la loi intitulée Financial Services and Markets Act 2000. FBN, sa société mère, les sociétés faisant partie de la Banque Nationale du Canada ou les membres du même groupe qu'elle et/ou leurs administrateurs, dirigeants et employés peuvent détenir des participations, des positions vendeur ou acheteur à l'égard des titres ou des instruments financiers connexes qui font l'objet du présent rapport, ou ils peuvent avoir détenu de telles participations ou positions. Ces personnes peuvent à tout moment effectuer des ventes et/ou des achats à l'égard des titres ou instruments financiers connexes en question que ce soit à titre de mandataire ou pour leur propre compte. Ils peuvent agir dans le cadre de la création d'un marché pour ces titres ou instruments financiers connexes ou avoir déjà agi à ce titre ou ils peuvent agir à titre de banque d'investissement et/ou de banque commerciale à l'égard de ceux-ci ou avoir déjà agi à ce titre. La valeur des placements peut baisser ou augmenter. Le rendement passé ne se répétera pas nécessairement à l'avenir. Les placements mentionnés dans le présent rapport ne sont pas disponibles aux clients privés. Le présent rapport ne fait pas l'objet ni ne fait partie d'une offre de vente, d'une souscription ou de la sollicitation d'une offre d'acheter ou de souscrire les titres décrits aux présentes. On ne doit pas non plus se fonder sur le présent rapport dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement quelconque et il ne sert pas, ni ne servira, de base ou de fondement pour de tels contrats ou engagements. La présente information ne doit être distribuée qu'aux clients non privés du Royaume-Uni au sens des règles de la Financial Services Authority. ♦ Droits d'auteur : Le présent rapport ne peut être reproduit que ce soit en totalité ou en partie. Il ne doit pas être distribué ou publié ou faire l'objet d'une mention de quelque manière que ce soit. Aucune mention des informations, des opinions et des conclusions qu'il contient ne peut être faite sans que le consentement écrit préalable de la Financière Banque Nationale n'ait été à chaque fois obtenu.